




## Sécuriser les données à caractère personnel: la RGDP

 60 min

 Transmettre l'information et rendre compte

 Intégrer la relation client


## PREALABLE A LIRE

# Les fiches 05

## RGPD

## Protection des données

### Les principaux textes applicables

#### Cadre européen

- › Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).
- › Directive (UE) 2016/680 DU Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la décision-cadre 2008/977/JAI du Conseil<sup>1</sup>.

#### Cadre national

- › Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite « loi Informatique et Libertés ».
- ›
- › Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.
- › Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles<sup>2</sup>.
- › Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant

<sup>1</sup> Le Conseil "Justice et affaires intérieures" (JAI) est composé des ministres de la justice et de l'intérieur de tous les États membres de l'Union Européenne



Diffusée le 03/09/2020 Version 2-Les fiches – RGPD  
Document interne-Ne pas diffuser. | 1



modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel

- › Le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Sitographie

Où trouver les textes législatifs et réglementaire et le RGPD ?



› <https://www.legifrance.gouv.fr>

› <https://eur-lex.europa.eu/>

› <https://www.cnil.fr/>



Diffusée le 03/09/2020 Version 2-Les fiches - RGPD  
Document interne-Ne pas diffuser. | 2



## LA SECURISATION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

### ✓ Définition

#### Les données à caractère personnel - Qu'est-ce que c'est ?

La loi précise que « constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres » (nom, voix, image, empreinte génétique, numéro de téléphone, etc.).

Ainsi, une adresse de messagerie électronique est une donnée nominative, soit directement lorsque le nom de l'internaute figure dans le libellé de l'adresse, soit indirectement dans la mesure où toute adresse électronique peut être associée à une personne physique.

Avec la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la France a été le premier État à se doter d'une législation spécifique en matière de protection des libertés individuelles. Le principe est que si l'informatique doit être au service de chacun, elle ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine ni à la vie privée, pas plus qu'aux libertés individuelles et publiques.



La révolution technologique de ces trente dernières années a provoqué une accélération, une simplification et une banalisation de la collecte, du transfert et du traitement des données touchant aux individus.

## À quoi correspondent les données à caractère personnel?



- Nom
- Adresse
- Localisation
- Identifiant en ligne
- Informations sur la santé
- Revenus
- Profil culturel
- etc.

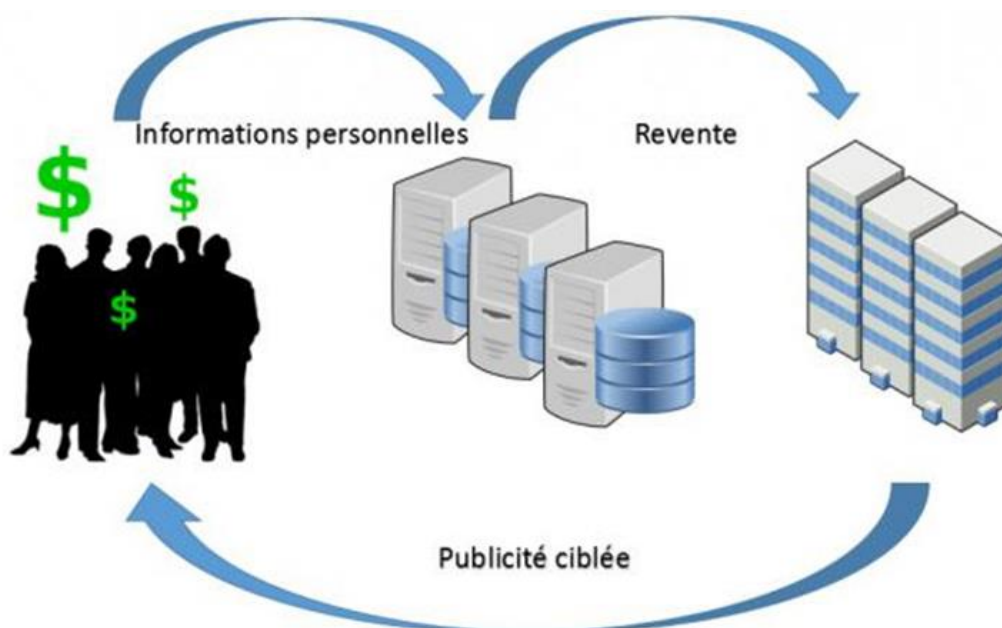
**VOUS COLLECTEZ, STOCKEZ, UTILISEZ DES DONNÉES?**

Vous devez respecter les règles.

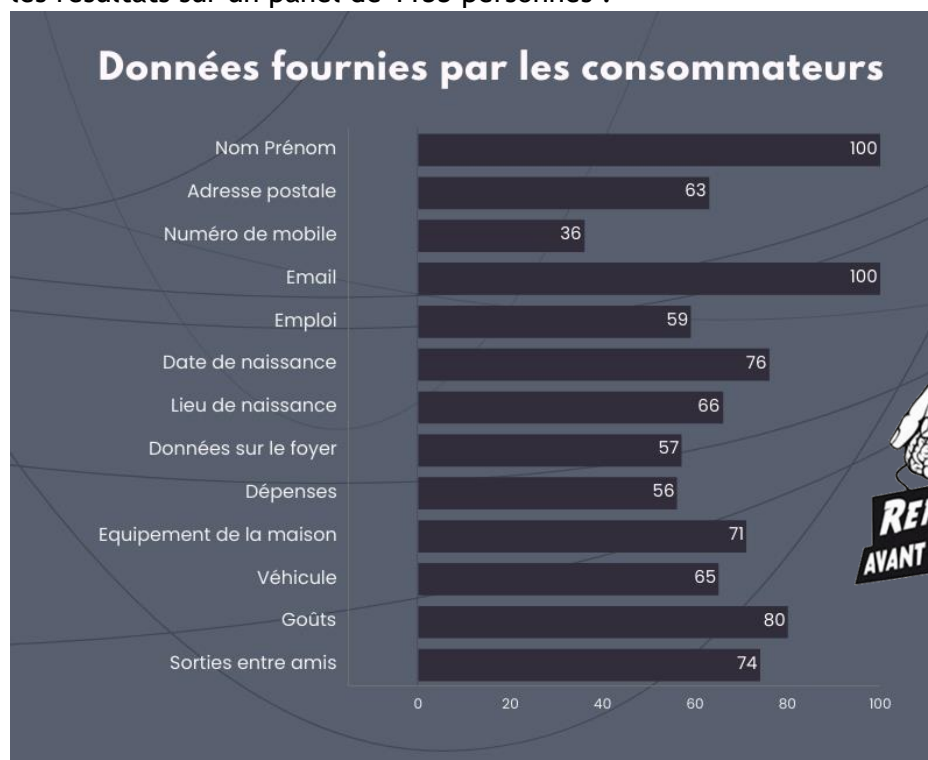
**Vous traitez des données pour le compte d'autres entreprises? Vous êtes aussi concerné.**

En Organisme de Formation, nous gérons de multiples données à caractère personnel.

Aujourd'hui, vous pensez bien que les gens sont sensibles à ces données. Ils ont été sensibilisés par les médias, par les pouvoirs publics, et ils attendent de l'Organisme de Formation qu'ils protègent et n'exploitent pas ces données à caractère personnel.



En 2015, l'UFC que choisir, association de consommateurs, a créé un faux site Internet à fin de voir combien de personnes donnaient des données personnelles et lesquelles. Voici les résultats sur un panel de 1133 personnes :



#### ✓ Les droits des personnes.

Les droits des personnes sont les suivants :

##### ○ Le droit à l'information.

Le client a le droit de savoir que vous êtes en train de collecter des informations et ce que vous allez en faire.

##### ○ Le droit d'accès.

A tout moment votre client peut accéder à l'ensemble des données que vous avez collecté.

##### ○ Le droit de rectification

Le client peut rectifier ou demander une modification, une annulation de ces données. On parle de droit de rectification mais aussi de droit à l'opposition.

##### ○ Le droit d'opposition.

Le client peut s'opposer ou demander d'annuler ses données.

##### ○ Le droit à l'oubli.

Le client peut demander à ce que les données que vous avez collecté sur lui soient détruites. Généralement, à l'issue d'une formation, ce type de demande se produit.

#### RGPD : les droits de la personne



INFORMATION



ACCÈS



RECTIFICATION



OPPOSITION



OUBLI

✓ **Les obligations des entreprises.**

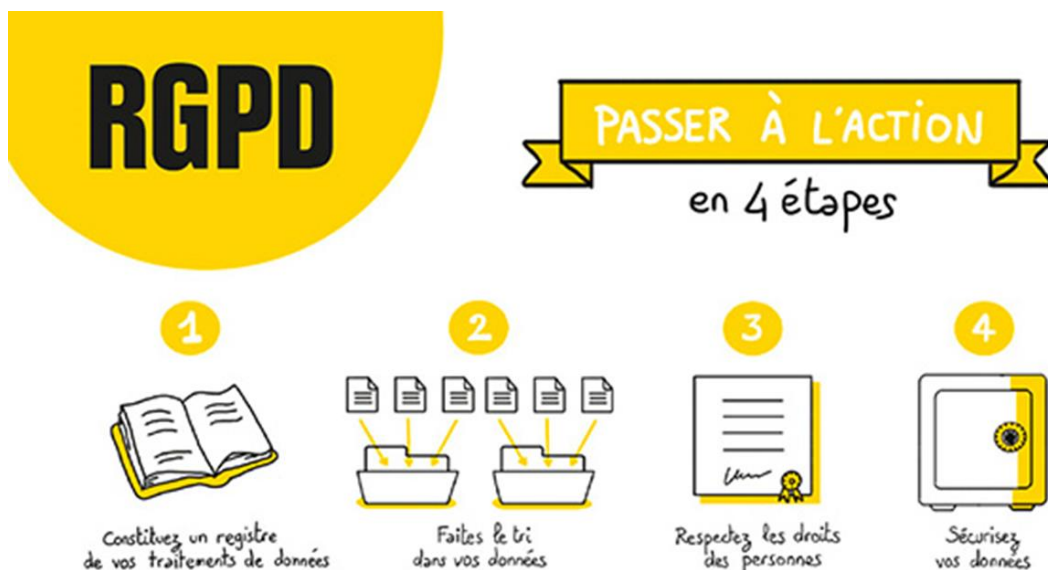
Les entreprises traitant des données doivent respecter les règles suivantes :

 <p><b>L'obtention du consentement préalable des personnes</b></p>	 <p><b>Le principe de licéité de la collecte des données</b></p>	 <p><b>Le principe de loyauté de la collecte des données</b></p>	 <p><b>La sécurisation des données</b></p>
<p>"Le consentement n'est pas un concept nouveau, puisqu'il était déjà inscrit dans la loi Informatique et Libertés. Le RGPD complète néanmoins sa définition et précise cette notion sur certains aspects, afin de permettre aux personnes concernées d'exercer un contrôle réel et effectif sur le traitement de leurs données. "</p> <p><a href="https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-comment-recueillir-le-consentement-des-personnes">https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-comment-recueillir-le-consentement-des-personnes</a></p> <p><b>Vous devez justifier, autrement dit apporter la preuve que le consentement préalable a bien été obtenu.</b></p>	<p>Les centres doivent s'assurer que leurs pratiques de collecte des données sont légitimes et qu'elles ne cachent rien aux personnes concernées.</p>	<p>Il s'agit des modalités selon lesquelles les données sont collectées. Ce principe fait référence au droit à l'information des individus. Le responsable de traitement devra fournir une information complète en termes clairs sur le traitement.</p> <p><b>Vous devez faire cette collecte de donnée dans les règles de l'art et dans le respect de la personne.</b></p>	<p>"Le responsable du fichier est astreint à une obligation de sécurité : il doit notamment prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données qu'il a collectées et éviter leur divulgation à des tiers non autorisés."</p> <p><a href="https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-cest-maintenant-les-changements-retenir-et-les-outils-pour-bien-se-preparer">https://www.cnil.fr/fr/le-rgpd-cest-maintenant-les-changements-retenir-et-les-outils-pour-bien-se-preparer</a></p> <p><b>L'archivage sur un serveur doit garantir que personne ne puisse s'approprié ces données à caractère personnel.</b></p> <p><b>La sécurité informatique est donc mis en avant.</b></p>

**Le nouveau règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en application le 25 mai 2018.**

**En pratique...**

Le règlement général de protection des données met en évidence les 4 grandes étapes de la collecte, du traitement et de l'archivage des données à caractère personnel.



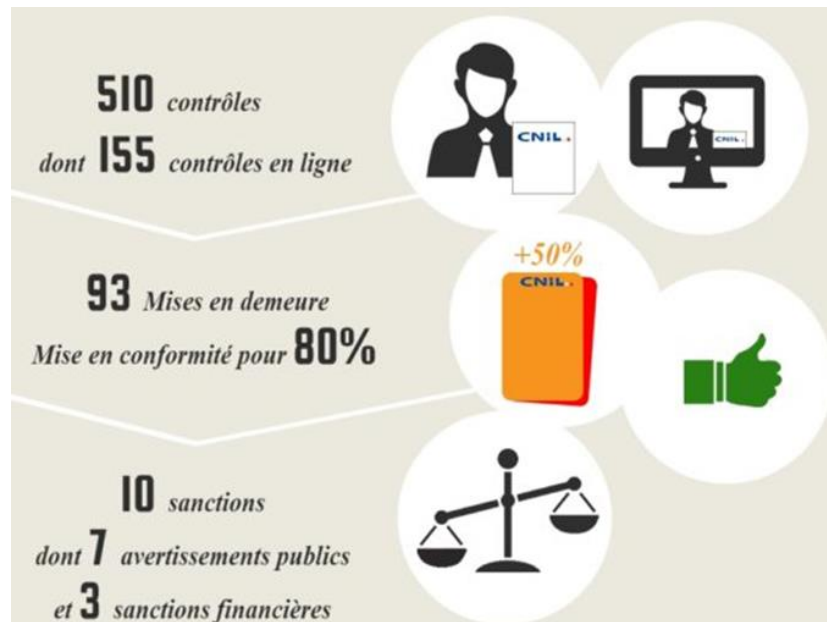
✓ **L'autorité de régulation**

**Commission Nationale Informatique et Libertés**

La CNIL (ou Commission Nationale Informatique et Libertés) est le garant national de la non-utilisation frauduleuse de ces données à caractère personnel.



Au-delà de la possible utilisation frauduleuse, c'est le respect de l'individu dans des données qui sont respectueuses et non discriminatoires.



# LE RGPD :

VERS UNE RELATION DE CONFIANCE WIN-WIN POUR LES CONSOMMATEURS ET LES MARQUES

**Aujourd'hui, les consommateurs veulent retrouver le contrôle sur leurs données personnelles.**

**85%** des européens pensent ne pas maîtriser complètement les données qu'ils ont fournies en ligne.

**67%** des européens redoutent de perdre entièrement le contrôle des données qu'ils ont fournies en ligne.

**70%** des européens craignent que les informations collectées ne servent pas l'objectif qui leur a été annoncé.

**69%** des européens souhaitent donner leur accord explicite avant tout recueil de données.

Source : Eurobarometer, Data Protection, Juin 2015

La raison 39 du texte officiel du 27 avril 2016 du RGPD exige que les informations relatives au traitement des données à caractère personnel soient « aisément accessibles, faciles à comprendre, et formulées en des termes clairs et simples ».



✓ Dans votre centre, vérifiez ce qui est mis en œuvre pour respecter les droits des personnes .

Faites un état des lieux de ce qui est mis en place dans votre centre pour respecter chacun des droits des personnes.

Le droit à l' <b>information</b>	
Le droit d' <b>accès</b>	
Le droit de <b>rectification</b>	
Le droit d' <b>opposition</b>	
Le droit à l' <b>oubli</b>	

✓ **De fait, vérifiez que votre centre respecte bien les règles suivantes :**

		Pour quelles raisons ?	Comment y remédier ?
La déclaration préalable à la CNIL	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
L'obtention du consentement préalable des personnes	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Le principe de licéité de la collecte des données	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Le principe de loyauté de la collecte des données	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
La sécurisation des données	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		